H.D. de la TREILLE Savon pur pour le linge et le ménage. SACHET OFFERT 6615 Victor Valeter

Chronique Locale

ROUBAIX

Aujourd'hui, Lundi 29 mai :

Soleil : lever : 4 h. 6; coucher : 7 h. 19.
Lune : nouvelle du 28; premier quartier le 3.
Aujourd'hui : Saint Maximin; demain : Saint Ferdinand.
A 8 h., conférence au Syndicat des Employés, Place Grand'Place, sur les Retraites ouvrières.

LA DISTRIBUTION DES PRIMES des Fondations Alfred Motte-Grimonprez, Théodore Lallemand et Julien Gadenne

Dimanche matin, à onze heures, a eu lieu, dans une des salles de la mairie, la cérémonie toujours émouvante par son caractère profondément philanthropique, la distribution publique des fondations ci-dessus. Elles sont alloudes chaque année, on le sait, aux ménages les mieux tenus qui sont aidés par le Bureau de Bienfaisance.

Dans le fond de la salle, attaché à la muraille, avait été placé un tableau reproduisant les traits de M. Alfred Motte, l'un des donateurs.

La séance était présidée par M. Cyrille Caquant, vice-président, entouré de MM. Alphonse Vaissier, Paul Grimonprez, A. Duhamel, P. Régnier, A. Lerouge, administrateurs; Nédonsel, secrétaire; Henri Catteau, receveur; Henri Barbieux, chef de bureau.

Avaient pris place également, au bureau, M. Eugène Motte, maire; Mgr Berteaux, MM. Albert Motte, Eugène Mathon-Motte, Eugène Motte fils, et Fernand Motte.

Dans la salle, on remarquait MM. Meillassoux, Félix et Louis Delcoluse, et de nombreuses dames appartenant à la famille de M. Motte.

Avant d'ouvrir la séance, la *Grande Fanfare*, qui était massée dans une pièce contiguë, a exécuté avec brio la *Marseillaise*, que l'assistance a écoutée debout.

Après l'exécution de l'hymne national, M. Cyrille Caquant déclare la séance ouverte et prononce le discours suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le retour de notre réunion annuelle se trouve mêlé cette année aux fêtes de notre brillante exposition qui, dès son début, fait rayonner au loin l'éclat de notre industrieuse cité.

Au milieu de ces belles démonstrations de l'effort de Roubaix vers le mieux dans ses œuvres économiques et sociales, notre modeste cérémonie apporte la preuve effective que nos concitoyens ont su pratiquer la solidarité avant qu'elle ne soit, pour ainsi dire, inscrite dans nos lois; et parmi eux nous distinguerons toujours celui sous l'égide duquel nous nous réunissons chaque année au retour du mois de mai : j'ai nommé M. Alfred Motte-Grimonprez.

Au mois de mars 1887, ce regretté donateur léguait au Bureau de bienfaisance une somme considérable : 400.000 francs, souche d'où doivent sortir des œuvres fécondes qu'il a désignées, et dont celle des primes en nature aux ménages ouvriers les mieux tenus n'est qu'une œuvre d'attente de ses bienfaits considérables pour l'avenir.

L'exemple donné par M. Motte-Grimonprez a été suivi, par deux de nos concitoyens, bien moins favorisés de la fortune; et nous vous avons dit l'an passé ce qu'étaient les donations récentes de MM. Théodore Lallemand et Gadenne-Micholet.

Les primes que nous allons distribuer tout à l'heure représentent une somme de plus de 3.000 francs pour les primes en nature et 1.050 francs pour les primes en argent. A ces primes nous aurons à ajouter une rente annuelle de 150 fr. créée par M. Gadenne-Micholet en faveur d'un ménage qui a recueilli un orphelin, rente à servir jusqu'à ce que l'orphelin ait atteint sa 16e année. Malgré la publicité donnée à ce legs nous n'avons pas trouvé de candidat remplissant les conditions voulues. Il s'en est présenté qui recevaient d'autre part une rétribution pour élever l'orphelin, et nous n'avons pas jugé qu'il pouvait y avoir superposition. Nous faisons appel aux personnes ici présentes pour nous aider à remplir le vœu du donateur.

Nous ne saurions répéter trop souvent aux familles auxquelles sont destinées nos primes que ce ne sont pas des secours que nous leur donnons, mais des récompenses pour la bonne tenue de leur ménage.

Nous tâchons compte sans doute des ressources précaires et des charges de famille, mais celles-ci sont plutôt du ressort du Bureau de bienfaisance, tandis que les primes doivent aller aux ménages propres et bien tenus, et il n'est pas nécessaire que ces ménages reçoivent des secours quelconques pour obtenir nos primes.

Nous vous remercions, Mesdames et Messieurs, d'avoir répondu à notre appel en témoignant par votre présence de l'intérêt que vous portez à nos concitoyens dans le besoin, et nous vous demandons de vous associer à nous dans l'hommage de notre reconnaissance à la mémoire de nos généreux donateurs.

M. Eugène Motte, petit-fils de feu M. Alfred Motte-Grimonprez, a prononcé à son tour le discours ci-après :

Permettez-moi de remercier M. Caquant des bonnes paroles qu'il vient de prononcer et de le féliciter du zèle qu'il met, malgré son grand âge, à administrer le Bureau de bienfaisance et à présider chaque année cette réunion. Vingt-quatre ans se sont passés depuis la mort de mon regretté grand-père Alfred Motte et son souvenir reste vivant parmi nous, rappelant un patron bon et juste, un ami et parent dévoué, un Roubaisien fier de sa ville et heureux d'avoir pu contribuer à son développement. Il vécut au milieu de ses ouvriers et sa dernière pensée fut pour les humbles collaborateurs de toute sa vie. Il avait vu leurs besoins et leurs misères et voulait y remédier. MM. Théodore Lallemand et Julien Gadenne suivirent son exemple. Ce sont de ces hommes dont on peut dire qu'ils aimèrent la classe ouvrière, car après avoir vécu avec elle, ils ne disparurent pas en disparaissant.

Quel bel exemple ils laissent à leurs successeurs! Leur souvenir nous reste devant les yeux, nous montrant le droit chemin et le devoir.

Il faut se montrer bon pour tous ceux qui nous entourent et savoir, si la fortune nous sourit, faire la part large pour ceux qui sont moins heureux.

Je félicite les pères et mères de famille dont les ménages nombreux et bien tenus leur ont valu des récompenses. Qu'ils continuent à élever leur famille dans l'ordre et la propreté.

Je ne saurais trop les encourager à suivre l'éducation de leurs enfants et à voir s'ils vont régulièrement à l'école et s'ils y travaillent. J'étais dernièrement frappé du grand nombre de personnes qui, dans les usines, ne savent encore ni lire ni écrire.

Ne soyez en rien négligents pour instruire vos enfants, même malgré eux, car plus tard ils le regretteraient. Il faut profiter de toutes les occasions, de tout ce qui peut être à votre disposition : école, école du soir, cour d'apprentissage. Quand l'ouvrier, à côté de la vigueur physique et de la bonne volonté, possède une certaine instruction, il arrive facilement à prendre les bonnes places et à se mettre à l'abri de la misère et du chômage.

Il ne faut donc rien négliger pour instruire vos enfants et leur donner des principes d'ordre et de bonne conduite. Car si le malheur, pour le patron comme pour l'ouvrier, arrive parfois avec la maladie et le manque de travail, combien souvent aussi la misère arrive-t-elle par l'imprévoyance et l'inconscience.

Je remercie la *Grande Fanfare*, cette vieille musique roubaisienne dont on fêtait le cinquantenaire l'an dernier, d'être toujours fidèle au rendez-vous et d'égayer cette fête de ses joyeux accents.

Ces deux discours, empreints de véritables sentiments généreux, ont été salués par des applaudissements unanimes.

Puis, au lieu de distribution des primes

CHEZ LES MUTUALISTES

Assemblée Générale de la Mutuelle Nadaud

MUTUALITÉ ET RETRAITES OUVRIÈRES. — SITUATION FINANCIÈRE. — 2630 SOCIÉTAIRES

L'assemblée générale de la Mutuelle Nadaud a eu lieu dimanche matin, à dix heures et demie, au théâtre du Fontenoy.

M. Achille Rousseau, président d'honneur, présidait, entouré de MM. Edouard Dubois, président; Gustave Herbaux, membre d'honneur; Théodore Goethals, secrétaire général; Vandeputte, trésorier; Armand Thieffry, président de la commission de contrôle, et des membres de la commission.

Plus de 2.000 sociétaires assistaient à cette assemblée.

DISCOURS DE M. ACHILLE ROUSSEAU

La loi du 5 avril 1910

M. Achille Rousseau ouvre la réunion. Il annonce qu'un certain nombre d'absents se sont fait excuser. M. le président d'honneur remercie les sociétaires d'être venus aussi nombreux à la réunion et de rester constamment fidèles à la devise « Tous pour un, un pour tous. »

M. Rousseau a longuement parlé et de façon très intéressante, sur la loi des retraites ouvrières. Voici comment il s'est exprimé :

Une situation comme la vôtre ne peut laisser place au découragement, ni au pessimisme, malgré les côtés un peu inquiétants de la loi nouvelle du 5 avril 1910 sur les Retraites ouvrières et paysannes, qui, en posant à sa base le principe de l'obligation, est venue diminuer le grand mérite de vos libres initiatives dans le passé, frapper d'impôts spéciaux une certaine catégorie de citoyens, au mépris du principe de l'égalité devant l'impôt proclamée par tous les hommes politiques de la Révolution française et par la Déclaration des Droits de l'Homme pour faire une loi de bienfaisance, avec son caractère demi-humiliant, au lieu d'une loi de prévoyance volontaire.

Elle méconnaît les lois profondes de haute délicatesse qui séjournent dans le cœur de tout Français, si humble soit-il, nous soumet une fois de plus à l'influence du capitalisme allemand et vous enlève, en partie du moins, toutes ces satisfactions morales que vous éprouviez en assurant vous-même, sans aucune contrainte, vos jours de vieillesse par un sacrifice volontaire, par un effort personnel consenti fraternellement les uns pour les autres.

Ces critiques je vous les ai présentées souvent, poursuit M. Rousseau, mais la majorité du Parlement ne s'y est pas arrêtée. Elle a pensé que par l'obligation on arriverait beaucoup plus vite à réaliser un idéal que tous les hommes de cœur poursuivaient : assurer au vieillard qui a peiné pendant de longues années, une pension légitimement gagnée par lui et qui le relève de l'assistance publique. Nous espérions y arriver par les voies libérales, comme en Belgique, et nous avions de quoi appuyer nos espérances quand nous constations les progrès continuels réalisés à pas de géants, pendant ces dernières années, par les sociétés mutualistes.

Nous devons nous soumettre à la loi...

M. Achille Rousseau ajoute :

La majorité du Parlement s'est prononcée; le Sénat, modérateur, s'y est rallié en n'oubliant pas les mutuelles. Nous devons nous incliner devant la loi. Nous devons, employeurs et employés, travailler à son application en toute loyauté.

En vous tenant ce langage, je ne puis être suspect à vous, qui savez que j'ai lutté tant que j'ai pu, — même contre certains de mes amis politiques plus modérés que moi sur beaucoup de questions, mais qui, sur celle-là, avaient emboîté le pas au radicalisme, et même au socialisme, — pour que le principe de la liberté fut respecté.

Nous avons été battus. La loi est votée. Il faut l'exécuter sans acrimonie et sans retenue.

M. Rousseau s'adressant aux sesujettis obligatoires, dit qu'ils ne peuvent, sans manquer de loyaliane, se soustraire à l'obligation inscrite à leur charge.

Le versement que vous devez supporter, dit-il, est pour vous le sacrifice de l'effort qui fait que, contribuant vous-mêmes, partiellement, c'est vrai, à la constitution de votre rente, vous n'êtes pas un simple assisté. Vous avez une part, souvent pénible à réaliser, pour votre propre assurance et la qualité d'assuré l'emporte en raison de votre effort.

Mutualité et Retraites Ouvrières

Après avoir parlé des cotisations des employés et des employeurs, M. Achille Rousseau poursuit :

Le règlement d'administration publique du 25 mars 1911 prévoit que « les Société ou Unions de Sociétés de Secours mutuels », agréées pour le service de retraites sont placées, pour l'ensemble de leurs opérations d'encaissement et d'assurance, sous le contrôle des Trésoriers payeurs généraux et des receveurs particuliers des Finances. Ce sont déjà des hommes qui vivent moins dans la fournaise politique que d'autres et qui permettent d'attendre d'eux une impartialité désirable.

Cette disposition qui, à elle seule, doit nous réconcilier avec la loi, continue M. Rousseau, permettra, je l'espère, aux sociétés de secours mutuels, de poursuivre leur bel idéal de solidarité humaine et c'est que qui me pousse à vous conseiller l'application loyale de la loi de 1910, en attendant qu'elle puisse être modifiée et améliorée suivant les défauts que l'expérience mettra en lumière.

M. le président d'honneur fait ressortir les avantages accordés aux sociétés mutualistes qui feront le service des retraites.

Après avoir parlé de l'allocation de l'Etat, M. Rousseau dit en terminant :

Je n'hésite pas à vous conseiller d'adhérer franchement à la loi des retraites et à faire de la propagande auprès de vos amis pour qu'ils y adhèrent eux-mêmes, avec affiliation à une société de secours mutuels. J'aime à croire que vous leur recommanderez tout particulièrement la « Mutuelle Nadaud ».

La situation financière

M. Armand Thieffry, président de la commission de contrôle, donne lecture de son rapport.

L'actif au 31 décembre 1910 était de 101.416 fr. 15, soit, sur l'exercice précédent, une augmentation de 19.287 fr. 17.

Aux applaudissements de l'assistance, M. Thieffry annonce que M. Rousseau vient de faire, à la caisse de la société, un don de 500 francs.

Rapport du secrétaire général

M. Goethals donne lecture de son rapport. La société compte actuellement 2.630 membres. Le dernier exercice a été marqué par 6 décès; le nombre des membres honoraires et donateurs est de 174.

M. le secrétaire général rappelle que les membres de la Mutuelle Nadaud peuvent se procurer, au dispensaire, 90, rue des Longues-Haies, tous les ustensiles dont ils pourraient avoir besoin. Ils doivent faire une demande à M. Edouard Duquenne, président de l'Union Mutualiste, qui s'empressera de leur donner ce dont ils ont besoin. Tous les objets sont donnés ou repris tous les jours, dimanches et jours fériés exceptés, de 6 heures à 8 heures du soir, au dispensaire.

M. Goethals félicite publiquement les adhérents qui ont reçu une récompense mutualiste en janvier dernier.

DISCOURS DE M. ED. DUBOIS

Le président de la Mutuelle Nadaud, M. Edouard Dubois, traite ensuite diverses questions, intéressant la société. Il montre les avantages de l'assurance au décès, annonce qu'un service de massage gratuit sera mis en fonctionnement immédiatement. Enfin il parle des retraites ouvrières. Les ouvriers, dit-il en substance, trouveront certains avantages dans la loi nouvelle. Avec l'assistance, ils devaient s'humilier; la retraite obligatoire leur permettra de conserver toute leur dignité.

A la suite d'une discussion courtoise entre le président, le président d'honneur et quelques membres, l'ordre du jour suivant est adopté :

Ordre du jour

La « Mutuelle Nadaud », dans son assemblée générale du 28 mai, décide de demander au gouvernement l'autorisation de faire la collecte des membres assujettis obligatoires et facultatifs et choisit comme caisse de gestion cele créée par l' « Union mutualiste des cantons de Roubaix ».

Au cours d'une assemblée ultérieure, la Mutuelle Nadaud décidera à quel usage sera affectée la bonification de 1 fr. 50 sur les sociétaires assurés à cause de la retraite.

Renouvellement partiel de la commission

Il a été procédé au renouvellement partiel de la commission.

Ont été élus : MM. Paul Fernandez, Joseph Houdiart, Octave Pauchant, Désiré Cartigny, Charles Samglan, J.-B. Batteau.

La réunion a pris fin à midi un quart.

Graves Scènes de désordres au Bal du Maréchal de Coyghem

GRANDE-RUE

COUPS DE REVOLVER MENACES DE MORT

De graves désordres se sont produits dans la soirée de dimanche à l'estaminet du Maréchal de Coyghem, Grande-Rue, 111, où chaque dimanche se tient un bal. Depuis trois semaines environ, le Maréchal de Coyghem est exploité par un nouveau tenancier, M. Henri Bonduel.

Quelques jeunes gens auxquels l'accès des autres bals de la ville est interdit, à la suite de scènes de tapage ou de violences, ont voulu profiter de ce changement de propriétaire pour pénétrer au bal du 111 de la Grande-Rue.

Leur attitude a motivé l'intervention du patron qui a voulu les expulser.

PREMIER INCIDENT

Un premier incident s'est produit vers six heures et demie. Un homme qui n'avait nullement mérité de s'attirer le courroux des apaches, M. Célestin L..., fut roué de coups.

L'agent de police Paul Cyre, qui se trouvait de service au bal, voulut arrêter deux des perturbateurs, mais ceux-ci s'enfuirent par la sortie du bal. Ils entrèrent dans la salle du débit où se trouvait un jeune homme, ami de M. Bonduel.

Sans mot dire, l'un des énergumènes sortit de sa poche un revolver, en tira un coup. La balle alla se loger dans une boiserie de l'estaminet. Cet exploit accompli, les deux complices sortirent précipitamment et se mirent à courir dans la direction de la rue du Bassin.

UN CABARETIER MALMENÉ

Plus tard dans la soirée, vers dix heures, M. Bonduel intervint, dans la salle de bal, pour rappeler à l'ordre un individu dont l'attitude laissait fort à désirer. Un groupe d'amis de ce jeune homme se jetèrent sur le cabaretier et le rouèrent de coups.

Les agents de service à ce moment s'opposèrent à la fuite des jeunes gens. Ils furent menacés, injuriés et, sous les feux des lampes électriques, on vit luire la lame d'un couteau, pendant que des menaces de mort étaient proférées à l'adresse du cabaretier. L'agent de police Gyre, dont le service était terminé, mais dont l'habitation est voisine, informé, se rendit en toute hâte au poste de police de la place Chaptal et revint accompagné du chien policier Grisou.

Une arrestation fut opérée dans la salle de bal, celle d'un nommé Charles L..., âgé de 24 ans. Encadré des agents Henri Leclercq et Dalle, cet homme fut conduit au poste de police du 5e arrondissement.

Deux cents jeunes gens ou jeunes filles l'escortèrent, montrant à l'égard du prisonnier une sympathie excessive. L'agent Gyre suivant, et la vue du chien « Grisou » évita des incidents plus graves.

A hauteur de la rue Pierre-de-Roubaix, un des hommes faisant escorte au prisonnier fut arrêté par les agents Devambrechies, Hespel et Bourgeois, alors qu'il venait de crier à L... de « mucher (cacher) son revolver ».

Au poste de police du quartier cet homme déclara se nommer François V..., âgé de 20 ans, ouvrier sellier.

LE BAL FERMÉ

Un grand rassemblement s'était formé devant le « Maréchal de Coyghem ». Le cabaretier, pour mettre fin à ces scènes de désordre, décida de fermer le bal.

UNE NOUVELLE ARRESTATION

Vers dix heures et demie, quelques apaches se mêlèrent au groupe des curieux. Parmi eux se trouvaient les perturbateurs de l'après-midi.

Les agents se mirent à leur poursuite. L'un des jeunes gens, un sieur G..., réussit à s'échapper en sautant à la marche, rue du Collège, sur un tramway de la ligne A, qui se dirigeait vers Tourcoing. Un autre individu qui parlait de faire le sac du bal, fut arrêté rue du Bassin, et dirigé aussitôt sur le poste de la place Chaptal.

V..., L..., et le troisième individu arrêté seront interrogés ce matin, par M. Grimaldi, commissaire de police du 5e arrondissement.

EMPLOYÉ connaissant parfaitement ANGLAIS, ALLEMAND, ayant déjà voyagé, désire emploi. Ecrire C. G., bureau du journal. 52179

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA ROUBAISIENNE. — Tous les membres de notre Société municipale étaient groupés hier matin, au square Pierre-Catteau, pour la prise de photographies, quand un incident imprévu vint empêcher la réalisation de ce projet. Profitant de la présence de beaucoup d'« anciens » parmi lesquels MM. Clément Florin, Lucien Mouraux, Clément et Paul Durant, M. Motte président, remercie ceux-ci de l'appui moral qu'ils ne cessent de continuer à la Société, puis il félicite les camarades qui après avoir été à la peine ont été dimanche dernier à l'honneur. Louis Vanhulle promu officier d'académie, Jules Piesvaux, médaille d'or du Mérite National, Noël Lequenne et Théophile Wardavoir, médailles de bronze, Henri Valcke, citation au Bulletin du Ministre de la Guerre, lieutenant Schiller, médaille d'or du Ministre de la Guerre et Gaston Duburcq, chevalier du Mérite Agricole.

Après avoir rappelé les services rendus parchacun d'eux à la cause de l'éducation physique, M. Alfred Motte leur remet une gerbe de fleurs.

Puis s'adressant aux gymnastes, il les remercie de la somme de travail qu'ils ont fournie pour la préparation du concours fédéral de Caen.

En termes émus il rappelle le douloureux accident qui est allé droit au cœur de tous les Français et qui a sa répercussion sur la fête fédérale, remise à une date ultérieure. Ce changement sera examiné à bref délai par le Comité et si les obligations ne permettaient pas de se rendre à Caen, un autre déplacement serait envisagé.

La Société se rend alors au local où doit avoir lieu la distribution des prix des différents concours de tir.

EXPOSITION DE ROUBAIX. — En visitant le **Village Flamand,** ne manquez pas d'aller entendre à « **La Famille** », le piano électrique « **Phonolizet** », de la maison **Serépel,** 138, Grande-Rue, Roubaix. Tél. 21.12. 1101

AU SYNDICAT DES EMPLOYÉS DE ROUBAIX. — Dans la réunion que le Syndicat des employés de Roubaix, organise spécialement à ce sujet, ce soir, à 8 heures, à son siège social, 21, Grand'Place, à Roubaix, sera débattu la question de l'attitude des employés en face de la loi des retraites ouvrières.

CONSERVATION DE FOURRURES PENDANT L'ÉTÉ. H. Thieffry, 66, bis Gde-Rue. 6224

EXCURSIONS A PRIX RÉDUITS. — Grâce aux talons caoutchouc « Wool-Milne » qui suppriment l'usure, rendent la marche aisée. Exigez « Woold-Milne » sur chaque talon, pour avoir la 1re qualité. H. 1.50. D. 1.25 la paire. Gros : Tiberghien, 8, place Notre-Dame, Roubaix. 7914

N'ACHETEZ aucun appareil : Gaz-électricité, sans visiter les magasins d'exposition de la Maison DESCLÉE Frères & Cie, RUE DU CURÉ, à ROUBAIX, près la Place. Vous y trouverez, les Dernières Nouveautés, vendues 25 0/0 moins cher que partout ailleurs. Vingt remboursé aux acheteurs. Entrée libre. 7966

ENTERREMENT DU LUNDI 29 MAI 1911. — Mme Henri Dubois, née Henriette Colin, 8 h. 1/2, église Très-Saint-Rédempteur.

AUTOMOBILISME

La Société Anonyme des USINES PIPE de Bruxelles à l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle qu'elle vient d'ouvrir une succursale, 1, rue Lydéric, à LILLE.

Les acheteurs d'automobiles trouveront toujours exposés tous les différents modèles (depuis le 12 HP jusqu'au 30 HP) luxueusement carrossés et prêts à être livrés.

La Direction de la succursale est confiée à M. René MARION qui s'est entouré d'un personnel de l'Usine pour garantir des réparations sérieuses. En outre la succursale possède un stock très complet de pièces de rechange pour satisfaire immédiatement aux demandes de la clientèle.

Maison de Vente, atelier et Garage : 1, rue Lydéric, LILLE. — Téléphone : 18-38. 4940

CROIX

LA TAXE SUR LES TOUTOUS. — Le maire de Croix a l'honneur d'informer les contribuables que le rôle de la taxe municipale sur les chiens pour l'année 1911 est en recouvrement à partir de ce jour, chez le receveur municipal, 172, Grande-Rue, et que conformément à la délibération du Conseil municipal, les possesseurs de chiens de luxe recevront une plaque d'identité en acquittant la taxe.

ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Au peignage Holden et Cie, M. Edouard Carette, 36 ans, peigneur, à Sailly-lez-Lannoy, s'est fait des contusions au dos de la main droite en enlevant la laine d'un pot de doublieuse. Douze jours de repos; docteur Barroyer.

— A l'usine des machines agricoles, M. Richard Oools, 49 ans, rue de Wasquehal, 76, à Roubaix, a reçu un bâtt sur la cheville droite et s'est fait une forte contusion. Quinze jours de repos; docteur Demoulin.

WASQUEHAL

Le Cinquantenaire de la Fanfare

UN CORTÈGE AU TRAVERS LA VILLE LE FESTIVAL

Les fêtes organisées à l'occasion du cinquantenaire de la Fanfare se sont continuées dimanche, par un grand festival auquel ont participé 14 sociétés de musique de la région, et qui a été précédé du défilé au travers des principales rues, de 27 sociétés de Wasquehal et environs.

Les sociétés qui avaient adhéré à la fête se sont réunies rue de Tourcoing, où leurs commissions ont été reçues chez M. Lemaire-Leroy, 90, rue de Tourcoing, qui avait mis gracieusement ses magasins à la disposition de la Fanfare de Wasquehal.

Lorsque toutes les sociétés furent présentes, le cortège fut formé et vers 3 heures, il se mettait en marche vers Wasquehal, dans l'ordre suivant : 1. groupe de cavaliers; 2. les Joyeux Cyclistes, Wasquehal; 3. société de gymnastique l' « Espérance », Wasquehal; 4. Philharmonie, Annappes; 5. les Archers du Noir-Bonnet, Wasquehal; 6. Harmonie du Créchet, Croix; 7. chorale l' « Aurore », de Wasquehal; 8. Harmonie « Les Amis Réunis », Marcq-en-Barœul; 9. l'Union Musicale de la Planche au Riez, Wasquehal; 10. les « Bouchonneux », de chez Mescart, Wasquehal; 11. fanfare Sainte-Cécile, Forest; 12. les « Francs Joueurs » de chez Dumoulin, Wasquehal; 13. Fanfare Municipale, Flers; 14. les « France Roeirs », Wasquehal; 15. les Joyeux Accordéonistes Roubaisiens; 16. société de boule du Vieux Noir Bonnet, Wasquehal; 17. harmonie municipale « La Jeune France », Wasquehal; 18. les Archers du Rossignal, Wasquehal; 19. Fanfare du Breucq, Flers; 20. les « Chançards », de chez J.-B. Ployart; 21. Grande Harmonie, Croix; 22. société de bouchon de chez Gabriau, Wasquehal; 23. Philharmonie du Fresnoy, Roubaix; 24. Harmonie municipale, Marcq-en-Barœul; 25. Union Fraternelle des Anciens Militaires, Wasquehal; 26. Fanfare de Wasquehal; 27. landau du président jubilaire, M. J.-B. Lepers.

Une foule nombreuse se pressait sur tout le parcours, et lorsque apparaissait le président, M. J.-B. Lepers, les acclamations retentissaient. Il était un peu plus de 5 heures, lorsque toutes les sociétés arrivèrent sur la place Fénelon. Toutes alors se massèrent autour du kiosque, sur lequel prirent place MM. Lepers, Laureyns, Dervaux et les présidents de toutes les sociétés participant au cortège.

M. Duhem, secrétaire de la Fanfare, prit alors la parole et d'une voix émue, prononça ses simples mots :

« Monsieur le président, lorsque la Fanfare célébra le 25e anniversaire de sa fondation, elle vous remit une médaille d'argent en récompense de votre dévouement. Après 50 ans d'existence, il est de notre devoir de vous remercier de tous les sacrifices que vous vous êtes imposés pour elle; nous ne pouvons mieux le faire qu'en vous remettant la récompense suprême, la médaille d'or de la Fanfare ».

Et tandis que les applaudissements retentissent, M. Lauryens, vice-président de la société, épingle la médaille sur la poitrine du vieillard profondément ému, et qui ne peut refouler des larmes de joie.

Sur un signal du chef de la Fanfare, M. Dervaux, toutes les sociétés de musique exécutent la « Marseillaise », au milieu des acclamations répétées des assistants.

La seconde partie du programme comprend un festival. Prestement, les sociétés se rendent à l'emplacement qui leur a été assigné pour y exécuter leurs morceaux.

Les curieux massés sur la place de la République et sur la place Fénelon, entendent et applaudissent tour à tour :

1. *Place Fénelon :* 1. la fanfare Sainte-Cécile, de Forest (40 exécutants); 2. Philharmonie du Fresnoy, de Roubaix (60 exécutants); 3. la Grande Harmonie, de Croix (47 exécutants); 4. la Fanfare municipale de Flers (25 exécutants); 5. l'Harmonie municipale de Marcq-en-Barœul (47 exécutants); 6. l'Union Musicale de la Planche au Riez (35 exécutants); 7. la Fanfare de Wasquehal (70 exécutants).

2. *Place de la République :* 1. la Philharmonie d'Annappes (35 exécutants); 2. l'Harmonie du Créchet, de Croix (45 exécutants); 3. les Joyeux Accordéonistes Roubaisiens (25 exécutants); 4. l'Harmonie « Les Amis Réunis », de Marcq-en-Barœul; 5. la chorale l' « Aurore » (30 exécutants); 6. la Fanfare du Breucq (30 exécutants); 7. l'harmonie la « Jeune France » (45 exécutants).

La plus grande animation n'a cessé de régner dans tout le quartier.

Les fêtes du cinquantenaire de la Fanfare de Wasquehal se termineront le dimanche 18 juin, par une fête de famille pour les musiciens.

DOIGT COUPÉ. — A l'usine des produits chimiques, M. Maurice Fiévet, 19 ans, rue du Noir-Bonnet, à Wasquehal, s'est coupé le bout du médius droit avec une barre de fer. 20 jours de repos; docteur Butin.

UN OUVRIER BRULÉ. — Un ouvrier de l'usine des produits chimiques, M. Delavie, 38 ans, demeurant à Wattrelos, vaquait à son travail auprès d'un four, lorsqu'un coup de feu se produisit. Il fut atteint au visage, aux bras et à la poitrine par de la lessive caustique et grièvement brûlé. 40 jours de repos; docteur Butin.

LANNOY

LEERS

RÉUNION SOCIALISTE. — Une réunion socialiste a eu lieu dimanche, à 5 heures et demie, à l'estaminet Messian-Tailliez, Longue-Rue. Les orateurs, MM. Dubled, député; Briffaut, conseiller municipal de Wattrelos; Lebas, conseiller municipal de Roubaix, et A. Chuffart, ont parlé de la situation économique et politique actuelle et des retraites ouvrières et paysannes.

WATTRELOS

UN ENFANT DE CINQ ANS INVOLONTAIREMENT BLESSÉ PAR UN BICYCLISTE. — Un cycliste rencontra dimanche matin vers onze heures et demie, rue Pierre-Catteau, front à la rue de l'Hôpital, un bébé de 5 ans, qu'il essaya d'éviter par tous les moyens, mais il se trouva que l'enfant suivait précisément les mouvements du cycliste, de sorte qu'une rencontre assez légère se produisit, et le bébé, en roulant sur le pavé se luxa légèrement à la jambe droite.

M. le docteur Maillard donna ses soins au petit garçon, dont le rétablissement sera l'affaire de quelques jours.

L'enfant se nomme Jean Meulen, demeurant rue de l'Hôpital, 14, avec ses parents.

LE VOLEUR N'ATTEND PAS LE NOMBRE DES ANNÉES. — Lucien Debode, 15 ans, travaillant à l'usine Dhellmip-Lepers frères, au Crétinier, demeurant rue du Breuil, fut remarqué mercredi soir dans une cave où des ouvriers travaillaient au démontage de quelques métiers.

Après son départ, les ouvriers constatèrent que quelques coussinets en cuivre avaient disparu. Ils en firent part à leur directeur, et le jeudi étant jour férié, on fit comparaître vendredi matin le jeune ouvrier, qui, mis au pied du mur, finit par avouer son larcin.

Les coussinets volés représentaient une valeur de dix francs, et M. Caillet, en opérant une perquisition au domicile de Debode, découvrit en outre Quant aux coussinets, le jeune ouvrier avait profité du chômage de l'Ascension pour aller les vendre à une marchande d'os et de chiffons à Herseaux. Il fut écroué et dirigé au Parquet.

TOURCOING

LE MOUVEMENT DE LA POPULATION ETRANGÈRE s'est effectué du 21 au 27 mai, de la façon suivante :

Arrivées : hommes 13, femmes 11, enfants 5 : départs : hommes 7, femmes 4, enfants 5.

LA FRAUDE EN CHEMIN DE FER. — Les douaniers de la gare de Tourcoing, ont arrêté à l'arrivée du train belge, un ouvrier agricole, Charles Vanderlenden, âgé de 35 ans, qui était nanti de deux kilos de tabac de provenance étrangère. Vanderlenden a été remis aux gendarmes qui l'ont transféré à la maison d'arrêt de Lille.

L'ARMOIRE DÉGRINGOLE. — Au peignage de MM. A. et P. Pollet, rue de Dunkerque, un chef d'équipe, M. Prosper Diest, âgé de 42 ans, était occupé au travail quand soudain une armoire à outils lui tomba dans les jambes. M. le docteur Huriez, qui a été appelé à lui donner ses soins, a constaté une contusion violente avec plaies multiples à la jambe gauche et une déchirure de la cuisse. L'incapacité de travail sera de 20 jours.

LE POUCE DANS LA MACHINE. — Dans l'usine de M. Scalabre-Delcour, rue de Roubaix, un cardeur, M. Jules Cabaye, 59 ans, demeurant rue d'Isly, 5, a eu le pouce gauche pris dans les mouvements en voulant retirer un morceau de laine. Il en est résulté des plaies multiples avec arrachement de l'ongle du doigt mutilé. M. le docteur Decherf, qui lui a donné ses soins, lui a prescrit un repas de 15 jours.

LA POULIE SUR LE PIED. — A la filature de M. Dassonville-Dubar fils, rue du Virolois, un rattacheur, M. Arthur Vanquekelberne, 22 ans, a reçu une poulie sur le pied. Il en est résulté de graves contusions qui nécessiteront un repos de 20 jours. M. le docteur Kasiers lui a donné ses soins.

AVIS. — Se spécialisant dans la **marée,** les **conserves** et la **volailles,** la poissonnerie modèle, 13, rue Carnot, Tourcoing, cède actuellement à prix de **facture,** tout son **stock d'épicerie** existant en magasin. Se hâter de faire ses provisions pour profiter de cette occasion. **Téléphone 12.60.** 8043

LE DANGER DE GLISSER. — Dans l'usine de MM. Tibenzhien frères, rue de Paris, un tisserand, M. Henri Vanhulle, 42 ans, est tombé par suite d'une glissade. Il a été relevé avec une luxation de la clavicule gauche. M. le docteur Galissot a conclu à un repos de 15 jours.

LINSELLES

Un Cinquantenaire à la Musique Municipale

L'excellente Philharmonie municipale de Linselles, a brillamment fêté hier, l'un de ses vétérans M. Henri Nutte, à l'occasion du cinquantième anniversaire de son entrée dans la société.

La population et en particulier, les voisins du jubilaire, avaient voulu contribuer à son éclat. En effet, la rue des Chaudronniers, où habite M. Nutte, présentait dès le matin, un aspect féerique. De coquettes fausses-portes, avec suscriptions louangeuses à l'adresse du héros de la fête avaient été élevées; les maisons étaient parées de guirlandes multicolores et à toutes les fenêtres, les couleurs nationales flottaient.

Vers 9 heures 1/2, la musique s'est rendue chez M. Nutte lt lui a offert une aubade. Puis

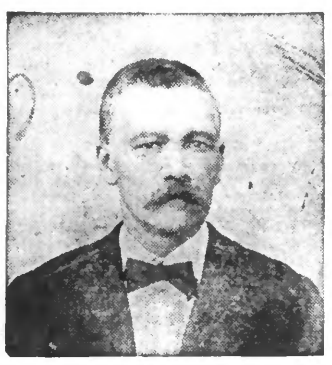

M. HENRI NUTTE

le jubilaire entouré de sa famille, s'étant présenté sur le pas de sa porte, M. Léon Manaut, vice-président des Crick-Sicks » de Tourcoing, membre du Conseil d'administration de la « Fédération des sociétés de Musique du Nord et du Pas-de-Calais » lui remet au nom de cette association, une médaille en argent. En ce faisant, M. Léon Manaut se déclare heureux d'attacher sur la poitrine du vieux musicien, cette médaille, récompense au dévouement et à la fidélité, qui perpétuera dans sa famille le souvenir d'un long attachement à la cause musicale. Elle est pour lui, ajoute M. Léon Manaut, comme la croix des braves. M. Nutte, visiblement impressionné, remercie M. Manaut et formule l'espoir de demeurer longtemps encore membre de sa chère société. Le jubilaire reçoit ensuite les musiciens dans son jardin et leur offre une collation.

Un peu avant 10 heures, le cortège se forme pour se diriger vers l'église, où une messe était dite à l'intention du jubilaire.

Après l'Evangile, M. le curé a prononcé une éloquente allocution dans laquelle il s'est déclaré heureux d'être le témoin d'une pareille fête. Il a ensuite félicité le jubilaire de sa fidélité envers sa société et ainsi que cette dernière, pour l'union et la concorde qui existait dans son sein.

Après la cérémonie religieuse, la société a effectué une promenade à travers les rues de la commune.

Puis dans l'après-midi, au siège de la musique, a eu lieu à deux heures, un banquet d'environ 70 couverts, que M. Nutte offrait aux musiciens, à sa famille et à ses amis. A la table d'honneur nous avons remarqué : MM. Jean Hennion, capitaine de la musique; Léon Manaut, délégué de la Fédération; Firmin Bonenfant, lieutenant de la société, maire de Linselles et son adjoint, M. Pierre Lefebvre, Valentin Boutry, président des « Sauveteurs » Mme Nutte et ses enfants.

Au dessert des toasts très applaudis ont été prononcés par MM. Jean Hennion, Léon